



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉFÉRENTIELS

d'Évaluation des Écoles Doctorales
du CAMES (REED-CAMES)

Juillet 2017



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉFÉRENTIELS

d'Évaluation des Écoles Doctorales
du CAMES (REED-CAMES)

Juillet 2017

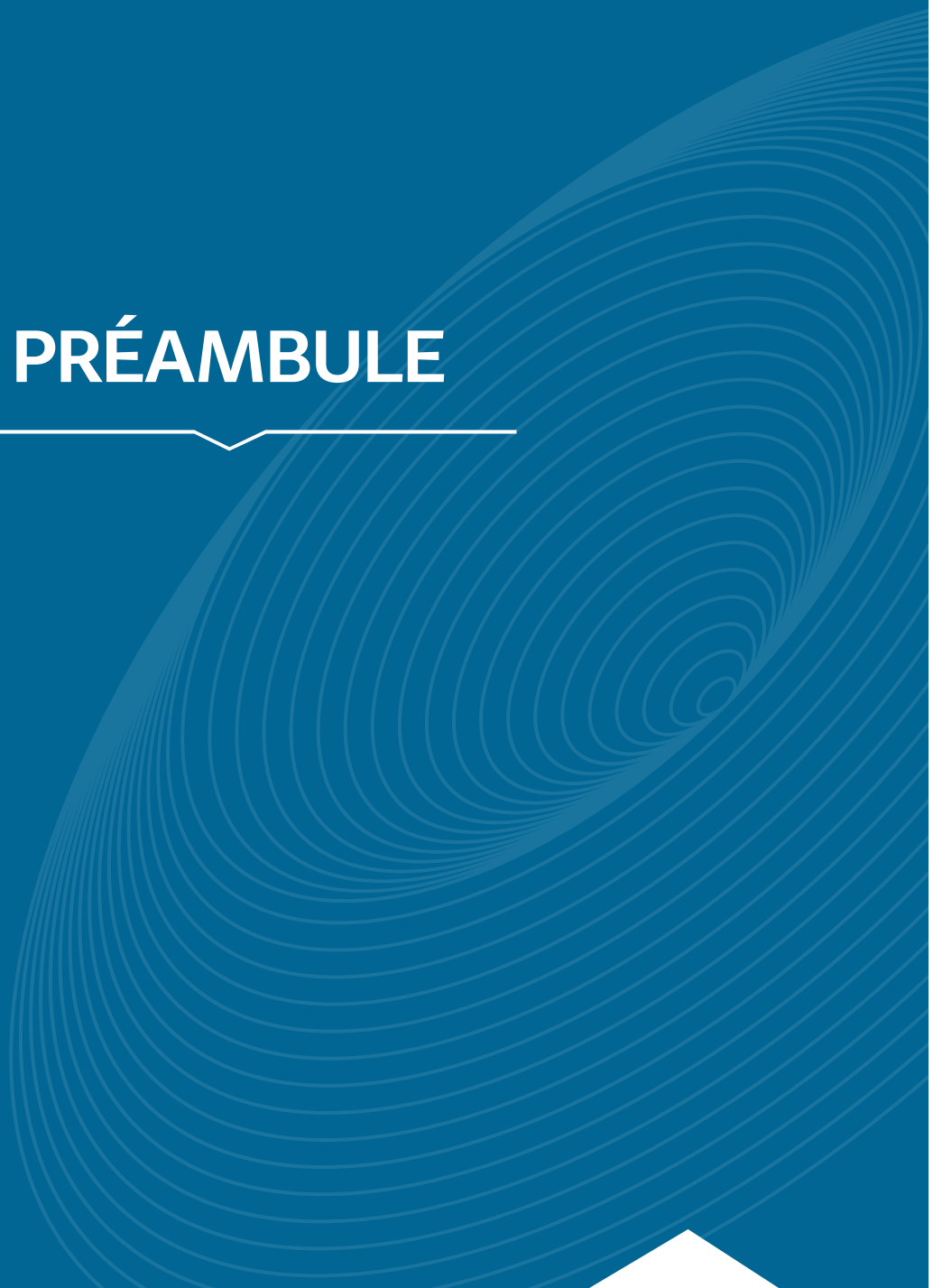


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE	6	
2	INTRODUCTION	9	
	1. CONTEXTE	10	
	2. OBJECTIFS DU RÉFÉRENTIEL	11	
	3. TERMINOLOGIE LIÉE AU RÉFÉRENTIEL	11	
3	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	13	
	CHAMP D'ÉVALUATION 1. Organisation et fonctionnement	14	
	CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Vie scientifique et pédagogique	16	
	CHAMP D'ÉVALUATION 3 : Rayonnement et attractivité	20	
	CHAMP D'ÉVALUATION 4 : Ressources	21	
	CHAMP D'ÉVALUATION 5. Perspectives organisationnelles et scientifiques	24	
4	ANNEXE 1	GUIDE D'AUTO-ÉVALUATION ET DE DEMANDE D'ÉVALUATION EXTERNE	25
	I. RAPPEL DES INDICATEURS DE REFERENCE D'UNE ÉCOLE DOCTORALE	26	
	II. L'AUTO-ÉVALUATION	28	
	III. FORMAT DU RAPPORT D'AUTO-EVALUATION	30	
	CHAMP D'ÉVALUATION 1. Organisation et fonctionnement	31	
	CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Vie scientifique et pédagogique	32	
	CHAMP D'ÉVALUATION 3 : Rayonnement et attractivité	33	
	CHAMP D'ÉVALUATION 4 : Ressources	34	
	CHAMP D'ÉVALUATION 5. Perspectives organisationnelles et scientifiques	35	
	IV. FORMULATION DE LA DEMANDE D'ÉVALUATION EXTERNE	37	
5	ANNEXE 2	GUIDE D'ÉVALUATION EXTERNE	43
	I. RAPPEL DES INDICATEURS DE REFERENCE D'UNE ÉCOLE DOCTORALE	44	
	II. L'AUTO-ÉVALUATION	45	
	III. FORMAT DU RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE	50	
	CHAMP D'ÉVALUATION 1. Organisation et fonctionnement	50	
	CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Vie scientifique et pédagogique	51	
	CHAMP D'ÉVALUATION 3 : Rayonnement et attractivité	53	
	CHAMP D'ÉVALUATION 4 : Ressources	54	
	CHAMP D'ÉVALUATION 5. Perspectives organisationnelles et scientifiques	35	

PRÉAMBULE



Dans une économie d'un monde désormais devenu globalisé, les avantages comparatifs entre les pays découlent de moins en moins d'une abondance des ressources naturelles que des innovations technologiques et de l'utilisation compétitive du savoir.

A ce sujet, la capacité d'une société à produire, sélectionner, adapter, commercialiser et à utiliser le savoir s'avère essentielle pour une croissance économique durable.

La formation doctorale constitue une voie d'accès pour améliorer et accroître ledit savoir, afin d'appuyer les économies des Etats. En effet, elle permet d'accéder au grade de docteur qui valide la capacité à :

- produire de nouvelles connaissances et de nouveaux outils scientifiques ;
- élaborer des solutions innovantes ;
- résoudre des problèmes complexes ;
- communiquer et transmettre des connaissances ;
- travailler en équipe et en réseau ;
- s'adapter à des contextes professionnels divers.

Toutes ces compétences sont précieuses et transférables, dans tous les secteurs de l'économie.

Mais pour qu'une formation doctorale permette d'acquérir des connaissances et des compétences poussées dans un domaine scientifique, elle doit adhérer aux principes de qualité et de pertinence.

Voilà pourquoi le CAMES, soucieux de promouvoir la qualité et la pertinence dans les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche de son espace, s'est-il doté en 2015 d'un Plan Stratégique de Développement (PSDC) dans lequel la formation doctorale est identifiée comme un des leviers sur lequel il convient d'agir, en matière de formation à la recherche et pour la recherche et l'innovation.

C'est cette quête de la qualité, de l'excellence qui enjoint notre institution panafricaine de référence à se doter d'un Référentiel d'Évaluation des Ecoles doctorales (REED-CAMES), afin de garantir un saut qualitatif de la formation doctorale, d'en favoriser l'harmonisation au sein des institutions d'enseignement supérieur et de recherche des Etats membres et de promouvoir de manière induite, la mutualisation des ressources matérielles et humaines.

Le REED-CAMES est conçu pour servir de base à l'auto-évaluation et à l'évaluation externe des Ecoles doctorales. Il est structuré en cinq (05) champs d'évaluation couvrant treize (13) références déclinées en quarante six (46) critères. Il comporte également un *Guide d'auto-évaluation et de demande d'évaluation externe* destiné aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'un *Guide d'évaluation externe que peuvent utiliser les experts évaluateurs du CAMES*.

Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué à l'élaboration de ce référentiel.

Désormais, les responsables des institutions d'enseignement supérieur et de recherche de l'espace CAMES disposent d'un outil qu'ils peuvent utiliser pour évaluer leurs Ecoles doctorales (auto-évaluation). Ils savent également qu'ils peuvent demander au CAMES l'évaluation de leurs Ecoles doctorales, en vue d'une accréditation.

Cette première version du Référentiel nécessitera encore la contribution de tous les acteurs concernés, afin d'y apporter des améliorations et des ajustements utiles. Dans cette perspective, la pertinence de ce référentiel ne pourrait être éprouvée qu'après une utilisation intense dans l'espace CAMES en particulier et partout ailleurs en général.

Professeur Bertrand MBATCHI
Secrétaire général du CAMES

INTRODUCTION



INTRODUCTION

1. CONTEXTE

Le Doctorat est le diplôme le plus élevé du système d'enseignement supérieur et le plus internationalement reconnu. Il sanctionne une expérience et des compétences en recherche permettant d'accéder au grade de docteur. Ce grade valide la capacité à :

- produire de nouvelles connaissances et de nouveaux outils scientifiques ;
- élaborer des solutions innovantes ;
- résoudre des problèmes complexes ;
- communiquer et transmettre des connaissances ;
- travailler en équipe et en réseau ;
- s'adapter à des contextes professionnels divers.

Mais pour que le doctorat soit réellement le fleuron d'une université et forme des docteurs capables d'assumer leur responsabilité sociale, universitaire et scientifique ou de s'intégrer dans les segments du tissu économique, il doit adhérer aux principes de qualité et de pertinence.

Voilà pourquoi la formation doctorale a été identifiée et reconnue, dans le cadre du Plan Stratégique de Développement du CAMES (PSDC), comme un des leviers sur lequel il convient rapidement d'agir, en vue d'offrir une voie d'accès à l'accroissement du savoir dont les économies de nos pays ont besoin, pour augmenter leur compétitivité et accélérer leur croissance.

Le CAMES, dans sa double mission d'harmonisation et de promotion de la qualité au sein de son espace, entend assister les formations doctorales qui constituent la pépinière des chercheurs d'aujourd'hui et de demain, en dotant l'espace d'un Référentiel d'Évaluation des Écoles doctorales (REED-CAMES), afin de garantir un saut qualitatif de la formation doctorale dans cet espace.

À travers cette initiative, le CAMES entend « *Promouvoir des formations doctorales de qualité en appui au développement socio-économique des États membres de l'espace CAMES* ».

Dans le système LMD, aujourd'hui adopté par tous les pays de l'espace CAMES, le cycle doctoral est totalement encadré par l'École doctorale.

L'introduction de l'École doctorale dans le cursus des études doctorales vise à :

- créer un cadre fédérateur dans lequel des spécialistes de différentes disciplines pourront cohabiter et collaborer ;
- favoriser des échanges intellectuels d'une discipline à une autre ainsi que la pluridisciplinarité ;
- mettre l'accent sur la communauté scientifique, pour la prise en charge des doctorants et des problèmes scientifiques ;
- former des spécialistes de haut niveau et ayant une culture pluridisciplinaire.

2. OBJECTIFS DU RÉFÉRENTIEL

Le REED-CAMES est conçu pour servir de base à l'auto-évaluation et à l'évaluation externe des Ecoles doctorales. Ses objectifs sont :

- fournir un cadre commun pour l'accréditation régionale des Ecoles doctorales ;
- garantir et améliorer la qualité de la formation doctorale dans l'espace CAMES ;
- favoriser la confiance mutuelle et faciliter la reconnaissance et la mobilité académique, au sein et au-delà des frontières nationales ;
- permettre aux Ecoles doctorales évaluées d'identifier des pistes d'amélioration de leurs résultats et de leurs pratiques ;
- faire bénéficier du label d'accréditation CAMES ;
- participer au rayonnement et à la visibilité des Ecoles doctorales évaluées auprès des étudiants futurs doctorants, des partenaires potentiels techniques ou financiers, du secteur professionnel.

3. TERMINOLOGIE LIÉE AU REED-CAMES

Le REED-CAMES est bâti à partir de la classification suivante : champs, références, critères, preuves et indices de qualité.

Les champs : ce sont les secteurs et les types d'activités couverts par l'évaluation. Ils définissent les périmètres du référentiel.

Les références (standards) : ce sont les actions qui concourent à la réalisation des attentes des usagers, des partenaires et des décideurs (acteurs en situation de prendre des décisions de pilotage ou de financement) de l'École doctorale.

Les critères : ce sont des éléments qualitatifs ou quantitatifs qui permettent d'apprécier le niveau de mise en œuvre d'une référence. Ce sont des exemples de bonnes pratiques. Ils permettent à l'évaluation de se fonder sur des éléments de preuve.

Les preuves : ce sont des éléments qui permettent de confirmer la réalisation effective d'un critère.

Les indices de qualité : ce sont des données susceptibles de tenir lieu de descripteur qualitatif de la situation à analyser. Ils sont associés à chacun des critères et permettent aux évaluateurs d'explicitier une appréciation qualitative.



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel comporte cinq (05) champs couvrant treize (13) références déclinées en quarante six (46) critères.

Champ d'évaluation 1. Organisation et fonctionnement

Ce champ vise à apprécier le mode d'organisation et de fonctionnement de l'École doctorale.

Référence 1.1. L'École doctorale est organisée de façon à pouvoir accomplir ses missions

Critère 1.1.1 Les missions et les objectifs de l'École doctorale sont clairement définis

Preuve Document présentant les missions et les objectifs l'École doctorale

Indices de qualité La réalisation des missions et objectifs énoncés

Critère 1.1.2 Le positionnement scientifique de l'École doctorale dans la carte nationale d'offre d'Écoles doctorales est clairement identifié

Preuve Catalogue des Ecoles doctorales du pays

Indices de qualité La spécificité et la pertinence nationale

Critère 1.1.3 Les missions de l'École doctorale sont en cohérence avec celles de l'institution ou des institutions qui la porte (nt)

Document présentant les missions de l'École doctorale

Preuves Textes officiels contenant les missions de l'institution ou des institutions porteuse(s)

Plan(s) stratégique(s) de l'institution ou des institutions porteuse(s)

Indices de qualité La pertinence institutionnelle de l'École doctorale

Critère 1.1.4 Les organes de l'École doctorale sont désignés et fonctionnent conformément aux textes fixant leurs attributions

Preuve Organigramme fonctionnel et document présentant les attributions et le fonctionnement de l'École doctorale

Indices de qualité L'adéquation de la structuration de l'École doctorale à une logique scientifique cohérente

Référence 1.2. L'École doctorale met en œuvre des procédures pour assurer une gouvernance efficace

Critère 1.2.1 Le processus de prise de décision au sein de l'École doctorale est décrit dans des documents largement diffusés

Preuves Règlement intérieur de l'École doctorale ou document décrivant le processus de prise de décision au sein de l'École doctorale
Procès verbaux des réunions

Indices de qualité La représentativité des personnels et étudiants dans les instances de décision
La collégialité des décisions
La fréquence des réunions

Critère 1.2.2 Le positionnement scientifique de l'École doctorale dans la carte nationale d'offre d'Écoles doctorales est clairement identifié

Preuves Manuel de procédures financières et comptables appliquées à l'École doctorale
Rapports financiers de la direction de l'École doctorale

Indices de qualité La transparence dans la gestion des ressources financières et l'existence d'un mécanisme de reddition des comptes

Critère 1.2.3 La collecte, l'analyse et l'utilisation des informations pertinentes pour le pilotage efficace des activités de l'École doctorale sont garanties

Preuves Le dispositif de collecte et d'analyse des données mis en place
Rapport annuel de performance

Indices de qualité L'efficacité du processus de collecte et d'analyse des données (s'assurer que les collectes d'information s'intègrent dans la gestion stratégique et la politique qualité de l'École doctorale)

Critère 1.2.4 La communication interne et externe est assurée

Preuves Document de politique de communication de l'École doctorale
Supports de communication de l'École doctorale (existence d'un site web, Facebook, Twitter etc.)

Indices de qualité La clarté de l'affichage de la politique scientifique et des activités de l'École doctorale (mise à jour régulière du site web, qualité de la lettre d'information, etc.)

Champ d'évaluation 2 : Vie scientifique et pédagogique

Ce champ vise à apprécier l'organisation de la vie scientifique et pédagogique, au sein de l'École doctorale ainsi que l'utilisation des outils de suivi de la mise en œuvre de sa politique.

Référence 2.1. L'École doctorale offre des programmes de doctorat en adéquation avec ses missions, ses objectifs et les politiques nationale, régionale et internationale

Critère 2.1.1. Les programmes de doctorat sont en adéquation avec les missions, les objectifs et les domaines scientifiques de l'École doctorale

Document présentant les missions et les objectifs de l'École doctorale

Preuves Liste des programmes de doctorat de l'École doctorale

Actes d'accréditation des programmes de doctorat de l'École doctorale

Indices de qualité Accréditation de chacun des programmes de doctorat de l'École doctorale

Critère 2.1.2. Les programmes de doctorat sont accrédités par une structure habilitée au niveau national

Preuves Document présentant l'offre de formation doctorale de l'École doctorale

Actes d'accréditation des programmes de doctorat

Indices de qualité Accréditation de chacun des programmes de doctorat

Critère 2.1.3. Au moins 70% des programmes de doctorat sont accrédités par le CAMES

Preuves Document présentant l'offre de formation doctorale de l'École doctorale

Actes d'accréditation des programmes de doctorat par le CAMES

Indices de qualité Accréditation de chacun des programmes de doctorat

Critère 2.1.4. L'offre de formation comprend des programmes de doctorat internationaux

Conventions relatives aux programmes de doctorat internationaux

Preuves Liste des doctorants inscrits dans les programmes de doctorat internationaux

Actes d'accréditation des programmes de doctorat internationaux

Indices de qualité Accréditation de chacun des programmes de doctorat internationaux offerts par l'École doctorale

Critère 2.1.5. Les programmes de doctorat sont fonctionnels et durables

Preuves	Nombre de doctorants inscrits par programme et par promotion
	Nombre de thèses soutenues par programme et par promotion
	Durée moyenne des thèses soutenues dans l'année par programme
	Nombre de doctorants ayant définitivement abandonné leur thèse dans l'année par programme
Indices de qualité	La régularité de l'admission des étudiants dans tous les programmes de doctorat de l'École doctorale
	L'efficacité et la qualité de l'encadrement des étudiants par programme de doctorat (durée moyenne des thèses, taux d'abandon, etc.)

Critère 2.1.6. Les programmes de doctorat s'appuient sur des filières de master dispensées par l'institution ou les institutions porteuse(s) de l'École doctorale.

Preuves	Liste des filières de master de l'institution ou des institutions porteuse(s) de l'École doctorale, donnant accès aux programmes de doctorat de l'École doctorale
	Actes d'accréditation des filières de master
Indices de qualité	Accréditation des filières de master de l'institution ou des institutions porteuse(s) de l'École doctorale donnant accès aux programmes de doctorat de l'École doctorale

Référence 2.2. L'École doctorale met en œuvre une politique pour assurer la qualité et l'éthique de ses activités scientifiques et pédagogiques

Critère 2.2.1. Les programmes de doctorat sont soumis au processus d'évaluation de l'assurance qualité

Preuves	Dispositifs fonctionnels mis en place pour évaluer les programmes de doctorat
	Document présentant la politique interne d'évaluation
Indices de qualité	L'existence de structures institutionnelles et/ou nationales chargées de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe des programmes de doctorat
	La mise en œuvre effective des mesures d'assurance qualité, notamment l'auto-évaluation des programmes de doctorat dont les résultats qui en découlent sont présentés aux membres du Conseil scientifique et pédagogique de l'École et à l'institution assurant la tutelle administrative

Critère 2.2.2. Les principes d'éthique et de déontologie en matière de recherche sont promus au sein de l'École doctorale

Preuves	Code d'éthique et de déontologie de l'École doctorale
	Rapports de suivi de l'application du code d'éthique et de déontologie
	Présence d'un logiciel anti-plagiat

Indices de qualité

La mise en œuvre effective de mesures pour la détection du plagiat et l'appropriation frauduleuse de la réflexion d'autrui, dans les thèses comme dans les publications tirées des thèses.

L'existence de procédures visant à bannir les directions de thèse de complaisance

Référence 2.3. L'École doctorale met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité de ses activités scientifiques et pédagogiques

Critère 2.3.1. Le processus de recrutement des doctorants est explicite et accessible

Preuve Règlement intérieur de l'École doctorale ou document décrivant le processus de recrutement

Indices de qualité

L'existence de procédures de sélection et d'évaluation des étudiants, la publication et le respect de ces procédures.

Critère 2.3.2. Les conditions requises pour les soutenances des thèses sont définies et accessibles

Preuve Règlement intérieur de l'École doctorale ou document décrivant les modalités et conditions requises pour les soutenances des thèses

Indices de qualité

L'existence d'un cadre juridique institutionnel ou national, fixant les modalités et conditions requises pour les soutenances des thèses

Critère 2.3.3. Les règles et les normes d'encadrement des thèses sont définies et appliquées

Preuves Textes nationaux ou institutionnels relatifs au diplôme de doctorat
Règlement intérieur de l'École doctorale ou document décrivant les règles et les normes d'encadrement des thèses

Indices de qualité

Le respect des règles et des normes d'encadrement définies (qualifications du directeur de thèse, nombre de doctorants par directeur de thèse, disponibilité du directeur de thèse, niveau d'investissement du doctorant et de l'unité de recherche d'accueil du doctorant)

Critère 2.3.4. L'École doctorale s'est dotée d'un dispositif de suivi des travaux de recherche des doctorants

Preuves Règlement intérieur de l'École doctorale
Document présentant le dispositif de suivi
PV de réunion du dispositif de suivi

Indices de qualité

Le suivi effectif des doctorants

Critère 2.3.5. Les droits et les devoirs du directeur de thèse et du doctorant sont définis et publics

Preuves Règlement intérieur de l'École doctorale
Charte des thèses

Indices de qualité Le respect effectif des droits et des devoirs définis

Critère 2.3.6. L'École doctorale s'est dotée d'une structure d'animation scientifique spécialisée et transversale

Preuves Liste des manifestations scientifiques transversales ou sectorielles organisées

Indices de qualité La promotion des interactions entre équipes, thèmes et disciplines

Référence 2.4. L'École doctorale prépare les doctorants à l'insertion professionnelle et organise le suivi des docteurs.

Critère 2.4.1. L'École doctorale propose une offre de formations complémentaires diversifiées et créditées (séminaires, ateliers, conférences, enseignements etc.) à laquelle les doctorants ont recours pour développer, approfondir et diversifier leurs connaissances et leurs compétences

Preuves Liste des formations complémentaires proposées
Dates d'organisation des formations

Indices de qualité Accessibilité aux formations pour l'ensemble des doctorants et organisation effective des formations proposées en termes de contenu et de volume horaire

Critère 2.4.2. L'École doctorale réalise des actions destinées à mettre les doctorants au contact des milieux professionnels

Preuves Liste et dates des actions réalisées
Liste des partenaires socioprofessionnels

Indices de qualité Accessibilité des actions pour l'ensemble des doctorants et organisation effective des actions

Critère 2.4.3. L'École doctorale organise le suivi de l'insertion de ses docteurs

Preuves Dispositif de suivi mis en place
Données sur le devenir des docteurs

Indices de qualité L'existence d'une base de données sur les anciens doctorants (diplômés)

Champ d'évaluation 3 : Rayonnement et attractivité

Ce champ vise à analyser la capacité de l'École doctorale à se faire connaître dans les communautés scientifiques et à devenir un pôle d'attraction dans son domaine. Il vise également à évaluer les relations partenariales de l'École doctorale avec différents acteurs de la société.

Référence 3.1. L'École doctorale promeut la collaboration avec les communautés scientifiques nationales et internationales

Critère 3.1.1. L'École doctorale participe à des réseaux scientifiques et/ou nationaux et internationaux

Preuve Liste des réseaux auxquels appartient l'École doctorale

Indices de qualité

Les responsabilités et le rôle de l'École doctorale dans les réseaux

L'ouverture internationale de l'École doctorale

Critère 3.1.2. L'École doctorale organise des manifestations scientifiques nationales et internationales

Preuve Liste des manifestations scientifiques organisées

Indices de qualité

La sélectivité et l'importance des manifestations nationales et internationales organisées

Critère 3.1.3. L'École doctorale participe à des programmes internationaux de formation (cotutelle de thèses, accueil de doctorants internationaux) et à des projets de recherche collaboratifs nationaux et internationaux

Preuve Liste des programmes et projets

Indices de qualité

La responsabilité et le niveau d'implication scientifique dans les programmes et les projets

Critère 3.1.4. Les membres de l'École doctorale sont accueillis dans des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau international

Preuve Liste des institutions d'accueil

Indices de qualité

Le niveau et la notoriété des expertises auxquelles contribuent les membres de l'École doctorale accueillis

Critère 3.1.5. Les membres de l'École doctorale sont invités à des manifestations scientifiques

Preuve Liste des manifestations scientifiques auxquelles sont invités les membres de l'École doctorale

Indices de qualité

La sélectivité et l'importance des manifestations internationales auxquelles les membres de l'École doctorale sont invités

Critère 3.1.6. Les membres de l'École doctorale ont reçu des prix et des distinctions

Preuve Liste des membres de l'École doctorale primés avec des précisions sur les prix et distinctions reçus.

Indices de qualité La notoriété des prix et des distinctions octroyés aux membres de l'École doctorale

Référence 3.2. L'École doctorale développe des relations partenariales avec les milieux socio-économiques.

Critère 3.2.1. L'École doctorale collabore avec des institutions non académiques publiques ou privées

Conventions

Contrats

Preuves Actes de nomination des membres de l'École doctorale dans des comités d'expertise nationaux ou internationaux et dans des instances partenaires (comité scientifique, comité de pilotage etc.)

La qualité et la durée de la relation partenariale

Indices de qualité L'influence éventuelle de la collaboration sur les politiques des institutions partenaires

Critère 3.2.2. L'École doctorale produit des rapports d'études et d'expertises destinés à des décideurs publics ou privés

Preuve Liste des rapports produits et leurs destinataires

Indices de qualité L'influence éventuelle des rapports sur les politiques des décideurs cibles

Critère 3.2.3. L'École doctorale contribue à la diffusion de la culture scientifique et au débat public

Manifestations organisées ou auxquelles l'École doctorale a participé

Documents de vulgarisation adossés à des travaux de recherche

Indices de qualité La qualité, le succès et l'impact des manifestations et des documents de vulgarisation.

Champ d'évaluation 4 : Ressources

Ce champ permet d'apprécier les moyens dont dispose l'École doctorale pour assurer efficacement son fonctionnement, sa gestion et ses activités scientifiques et pédagogiques.

Référence 4.1. L'École doctorale dispose de moyens matériels, d'un personnel administratif et technique et d'un personnel d'encadrement compétents et en nombre suffisant, pour assurer efficacement son fonctionnement, sa gestion et l'encadrement des étudiants.

Critère 4.1.1. Les locaux et leurs équipements sont adéquats et adaptés aux besoins de fonctionnement de l'École doctorale

Preuve Liste des locaux administratifs et pédagogiques et leurs équipements

Indices de qualité L'état des locaux et de leurs équipements

Critère 4.1.2. Le personnel administratif et technique est qualifié et suffisant

Preuve Liste et fonction du personnel administratif et technique, mis à la disposition de l'École doctorale

Indices de qualité Diplôme le plus élevé et qualifications de chacun des membres du personnel administratif et technique

Critère 4.1.3. Le personnel d'enseignement et de recherche chargé de l'encadrement doctoral est qualifié et suffisant.

Nombre et spécialité des enseignants et chercheurs de rang magistral (Professeurs, Directeurs de recherche, Maîtres de Conférences et Maîtres de Recherche CAMES)

Preuves Nombre et spécialité des enseignants et chercheurs titulaires de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR)

Liste des publications de chacun des Directeurs de thèses

Nombre moyen de doctorants par Directeur de thèses

Nombre maximum constaté de doctorants pour un Directeur de thèse

Indices de qualité Grade, spécialité et productions scientifiques de chacun des directeurs de thèse

Référence 4.2. L'École doctorale dispose de ressources financières nécessaires pour la réalisation de ses missions.

Critère 4.2.1. Le financement de l'École doctorale est durable, suffisant et prévisible

Preuve Budget de l'École doctorale et sa répartition

Indices de qualité La pertinence des clés de répartition budgétaire et/ou des dépenses au vu de la politique scientifique de l'École doctorale

Critère 4.2.2. Les sources de financement de l'École doctorale sont diversifiées

	Document présentant les sources de financement et les montants reçus
Preuves	Liste des doctorants (avec des précisions sur leur sujet de thèse) ayant obtenu un financement spécifiquement dédié à leurs travaux de recherche
Indices de qualité	Les contrats obtenus avec des partenaires académiques et non académiques (contrats de recherche, de mise à disposition d'expertise ou de ressources, thèses financées, etc.)

Référence 4.3. L'École doctorale s'appuie sur un ensemble de structures de recherche de qualité qui participent à la formation scientifique et technique des doctorants.

Critère 4.3.1. Les structures de recherche sur lesquelles s'appuie l'École doctorale possèdent des compétences, des équipements et des outils pédagogiques adéquats

	Liste et composition des structures de recherche membres de l'École doctorale
Preuves	Liste des principaux équipements et outils pédagogiques dont dispose chacune des structures de recherche de l'École doctorale
	Liste, grade et spécialités des enseignants-chercheurs et chercheurs de chacune des structures de l'École doctorale
Indices de qualité	Grade et qualifications des enseignants-chercheurs et chercheurs de chacune des structures de recherche
	La qualité et l'état des équipements et outils pédagogiques

Critère 4.3.2. Les structures de recherche sur lesquelles s'appuie l'École doctorale participent chacune au fonctionnement de l'École doctorale (participation aux instances de pilotage, comités de thèses, organisation des journées scientifiques, des séminaires des doctorants etc.), à l'encadrement et la formation des doctorants

	Liste des doctorants accueillis par chacune des structures de recherche
	Liste des thèses soutenues et des publications tirées des thèses issues de chacune des structures de recherche
Preuves	Liste des formations et manifestations scientifiques organisées pour les doctorants
	Liste des doctorants (avec des précisions sur leur sujet de thèse) ayant obtenu un financement spécifiquement dédié à leurs travaux de recherche
Indices de qualité	Le degré de participation des doctorants à la vie de chacune des structures de recherche
	L'efficacité et la qualité de l'encadrement des étudiants (durée des thèses, taux d'abandon, etc.)
	La qualité des productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) tirées des thèses soutenues
	Les financements mobilisés pour les travaux de thèse des doctorants accueillis

Champ d'évaluation 5 : Perspectives organisationnelles et scientifiques

Ce champ vise à apprécier la politique de développement de l'École doctorale tant sur le plan organisationnel que scientifique.

Référence 5.1. L'École doctorale s'est fixée de nouveaux objectifs scientifiques, de fonctionnement, d'encadrement et de formation des doctorants.

Critère 5.1.1. L'École doctorale s'est fixée de nouveaux objectifs scientifiques en cohérence avec son périmètre scientifique (nouveaux programmes de doctorat, nouvelles structures de recherche)

Preuves	Liste des nouveaux programmes de doctorat prévus
	Liste des nouvelles structures de recherche prévues
Indices de qualité	La cohérence des nouveaux programmes de doctorat et des nouvelles structures de recherche avec le périmètre scientifique de l'École doctorale
	La disponibilité des compétences et des moyens

Critère 5.1.2. L'École doctorale projette d'offrir aux doctorants de nouvelles formations complémentaires (séminaires, ateliers, conférences, enseignements etc.) répondant aux enjeux de sa politique développement

Preuve	Liste des nouvelles formations complémentaires
Indices de qualité	La cohérence des nouvelles formations complémentaires au regard des nouveaux objectifs scientifiques de l'École doctorale.

Critère 5.1.3. L'École doctorale projette de mettre en place une nouvelle organisation interne répondant aux enjeux de sa politique développement

Preuves	La nouvelle organisation prévue
Indices de qualité	La cohérence des nouvelles formations complémentaires au regard des nouveaux objectifs scientifiques de l'École doctorale.

Référence 5.2. L'École doctorale a défini une stratégie pour atteindre ses nouveaux objectifs

Critère 5.2.2. Les principaux partenariats, académiques et non académiques sont identifiés et organisés; ils répondent aux nouveaux objectifs de l'École doctorale

Preuve	Liste des partenaires identifiés
Indices de qualité	L'engagement formel des nouveaux partenaires

Critère 5.1.3. L'École doctorale a défini une stratégie de recherche de moyens (financements, équipements, ressources humaines) en cohérence avec ses nouveaux objectifs

Preuves	Document présentant la stratégie
Indices de qualité	La crédibilité de la stratégie

ANNEXE 1



GUIDE D'AUTO-ÉVALUATION ET DE DEMANDE D'ÉVALUATION EXTERNE



A l'intention des institutions
d'enseignement supérieur



I. RAPPEL DES INDICATEURS DE REFERENCE D'UNE ÉCOLE DOCTORALE

1. Définition et principes

Une École doctorale est une fédération de structures de recherche (groupes, unités, équipes, laboratoires, centres, instituts etc.) autour des programmes de doctorat ou formations doctorales couvrant un ou plusieurs domaines scientifiques.

Toute École doctorale adhère aux principes de la pluridisciplinarité, s'appuie sur un ensemble assez large et coordonné de structures de recherche de qualité, offre aux doctorants des formations d'appui (enseignements, séminaires, ateliers, conférences, stages etc.), s'ouvre sur les milieux socio-économiques et sur les communautés scientifiques nationales et internationales.

2. Missions

Les Ecoles doctorales organisent la formation des docteurs et les préparent à leur insertion professionnelle. A ce titre, elles ont pour missions :

- d'apporter aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent;
- d'assurer la coordination entre les différentes composantes de la formation et de la recherche (structures de recherche, programmes de doctorat, activités pédagogiques etc.) ;
- de s'assurer de la qualité de l'encadrement des doctorants ;
- d'aider à l'insertion professionnelle des doctorants.
- de favoriser l'ouverture internationale des doctorants ;
- d'organiser la sélection et l'inscription des candidats à un programme de doctorat;
- d'organiser les soutenance des thèses.

3. Structures de gestion.

Une École doctorale est dirigée par un directeur assisté d'un conseil scientifique et pédagogique.

Le Directeur met en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l'École et préside le Conseil scientifique et pédagogique.

Le Conseil scientifique et pédagogique se prononce sur les questions concernant l'École doctorale, notamment :

- son organisation ;
- son fonctionnement pédagogique et scientifique ;
- le suivi des doctorants ;
- la sélection des candidats à une formation doctorale ;
- l'admission des structures de recherche et des programmes de formation doctorale ;
- la nomination du directeur de l'École doctorale ;
- l'adoption du Règlement intérieur.

Il est composé de représentants :

- des responsables des programmes de doctorat de l'École doctorale ;
- des responsables de structures de recherche de l'École doctorale ;
- des enseignants-chercheurs ou chercheurs (ayant le grade de Professeur, Directeur de recherche, Maître de Conférences ou Maîtres de recherche) de l'École doctorale ;
- d'enseignants-chercheurs ou chercheurs (ayant le grade de Maître-assistant, Chargé de recherche, Assistant ou Attachés) de l'École doctorale ;
- des étudiants de l'École doctorale ;
- du monde socio-économique.

4. Fonctionnement

L'École doctorale se dote d'un Règlement intérieur qui précise ses modalités de fonctionnement administratif, scientifique et pédagogique. Ce règlement doit être adopté par le Conseil scientifique et pédagogique.

II. L'AUTO-ÉVALUATION

1. Principaux objectifs

L'auto-évaluation a pour principaux objectifs :

- de permettre à l'École doctorale de mener une réflexion sur ses propres activités et ses performances à l'aide de critères externes;
- de faire maîtriser par l'École doctorale les procédures de mesure, de garantie et d'amélioration de la qualité ;
- d'inscrire l'École doctorale dans la stratégie et les objectifs de l'institution qui la porte ;
- de rassembler toutes les informations nécessaires au déroulement de l'évaluation externe.

La finalité de l'auto-évaluation est double : permettre à l'École doctorale d'être dans une démarche de maintien, de garantie ou d'amélioration de la qualité et de préparer l'accréditation par le CAMES.

2. Procédure d'auto-évaluation

L'institution d'enseignement supérieur assurant la tutelle administrative de l'École doctorale concernée procède à l'évaluation, en utilisant le référentiel des critères d'évaluation des Ecoles doctorales du CAMES.

Il s'agit, pour l'institution d'évaluer tous les critères du REED-CAMES et de rassembler toutes les informations nécessaires au déroulement de l'évaluation externe par des experts du CAMES.

Les modalités de cette auto-évaluation relèvent de l'institution. Mais, il est recommandé les étapes suivantes :

- établissement d'un calendrier ;
- constitution d'un comité ad hoc pour gérer le processus d'auto-évaluation et garantir l'élaboration du rapport ;
- collecte et analyse des données ;
- collecte des éléments de preuve ;
- évaluation des champs et standards du référentiel d'évaluation ;
- rédaction et remise du rapport d'auto-évaluation au responsable de l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale.

2.1. Etablissement d'un calendrier

L'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale doit établir un échéancier indiquant les principales étapes de l'auto-évaluation:

- début de l'auto-évaluation ;
- constitution du comité de pilotage ;
- diffusion de l'information relative au déroulement de la procédure d'évaluation;
- attribution des responsabilités pour la collecte et l'analyse des données ;
- début et fin de la collecte et de l'analyse des données ;
- début fin de la collecte des éléments de preuve ;
- début et fin de l'évaluation des champs et standards du référentiel d'évaluation ;
- fin de la rédaction du rapport d'auto-évaluation ;
- date de la remise du rapport final d'auto-évaluation au responsable de l'institution.

2.2. Constitution du comité ad hoc de pilotage de l'auto-évaluation

Le responsable de l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale nomme un Comité *ad hoc* de pilotage de l'auto-évaluation qui doit être dissout à la fin de la procédure d'évaluation. Le président du Comité de pilotage doit posséder les qualités requises pour assurer sa fonction.

Le Comité ad hoc de pilotage peut comprendre les membres suivants :

- un (1) représentant de la Direction de l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale ;
- un (1) représentant de la direction de l'École doctorale ;
- un (1) représentant des responsables des structures de recherche de l'École doctorale ;
- un (1) représentant des responsables des programmes de doctorat de l'École doctorale;
- un (1) représentant des enseignants-chercheurs et chercheurs de l'École doctorale;
- un (1) représentant du personnel administratif de l'École doctorale ;
- un (1) représentant des doctorants de l'École doctorale.

Le Comité *ad hoc* de pilotage gère le processus d'auto-évaluation et rédige le rapport d'auto-évaluation.

2.3. Collecte et analyse des données

Le Président du Comité *ad hoc* de pilotage doit définir, par champs d'évaluation, les principales sources d'information ainsi que les responsabilités relatives à la collecte et à l'analyse des données. Cette démarche permet d'évaluer les champs d'évaluation et les standards associés.

2.4. Collecte des éléments de preuves

Le Comité *ad hoc* de pilotage doit réunir les éléments de preuve pour chaque critère du référentiel d'évaluation.

2.5. Evaluation des champs et standards du référentiel d'évaluation

Il s'agit pour le Comité *ad hoc* de pilotage d'évaluer tous les standards du référentiel et de rassembler toutes les informations concernant chaque standard.

2.6. Rédaction et remise du rapport d'auto-évaluation au responsable de l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale

Le Président du Comité *ad hoc* de pilotage organise, coordonne et finalise la rédaction du rapport. Le rapport est rédigé conformément au format indiqué dans ce guide. Il doit être construit sur des argumentaires clairs et reposer sur des données objectives.

Les documents devant être annexés au rapport sont indiqués dans ce guide.

Une fois la rédaction du rapport achevée, le Président Comité *ad hoc* de pilotage l'adresse au responsable de l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale.

III. FORMAT DU RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

Le rapport d'auto-évaluation doit être rédigé conformément au format indiqué ci-dessous.

1. Partie descriptive

1.1. Introduction

1.2. Présentation de l'École doctorale

1.3. Démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de l'auto-évaluation

2. Appréciations de l'École doctorale au regard du référentiel d'évaluation

Champ d'évaluation 1 : Organisation et fonctionnement

Référence 1.1. L'École doctorale est organisée de façon à pouvoir accomplir ses missions

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
1.1.1. Les missions et les objectifs de l'École doctorale sont clairement définis	
1.1.2. Le positionnement scientifique de l'École doctorale dans la carte nationale d'offre d'Écoles doctorales est clairement identifié.	
1.1.3. Les missions de l'École doctorale sont en cohérence avec celles de l'institution ou des institutions qui la porte(nt)	
1.1.4. Les organes de l'École doctorale sont désignés et fonctionnent conformément aux textes fixant leurs attributions	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) : Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 1.2. L'École doctorale met en œuvre des procédures pour assurer une gouvernance efficace

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
1.2.1. Le processus de prise de décision au sein de l'École doctorale est décrit dans des documents largement diffusés	
1.2.2. Les procédures de gestion financière sont décrites dans des documents diffusés dans l'École doctorale	
1.2.3. La collecte, l'analyse et l'utilisation des informations pertinentes pour le pilotage efficace des activités de l'École doctorale sont garanties	
1.2.4. La communication interne et externe est assurée.	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) : Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Champ d'évaluation 2 : Vie scientifique et pédagogique

Référence 2.1. L'École doctorale offre des programmes de doctorat en adéquation avec ses missions, ses objectifs et les politiques nationale, régionale et internationale

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
2.1.1. Les programmes de doctorat sont en adéquation avec les missions, les objectifs et les domaines scientifiques de l'École doctorale.	
2.1.2. Les programmes de doctorat sont accrédités par une structure habilitée au niveau national	
2.1.3. Au moins 70% des programmes de doctorat sont accrédités par le CAMES	
2.1.4. L'offre de formation comprend des programmes de doctorat internationaux	
2.1.5. Les programmes de doctorat sont fonctionnels et durables.	
2.1.6. Les programmes de doctorat s'appuient sur des filières de master dispensées par l'institution ou les institutions porteuse(s) de l'École doctorale.	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :	
Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 2.2. L'École doctorale met en œuvre une politique pour assurer la qualité et l'éthique de ses activités scientifiques et pédagogiques

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
2.2.1. Les programmes de doctorat sont soumis au processus d'évaluation de l'assurance qualité	
2.2.2. Les principes d'éthique et de déontologie en matière de recherche sont promus au sein de l'École doctorale	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :	
Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 2.3. L'École doctorale met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité de ses activités scientifiques et pédagogiques

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
2.3.1. Le processus de recrutement des doctorants est explicite et accessible	
2.3.2. Les conditions requises pour les soutenances des thèses sont définies et accessibles	
2.3.3. Les règles et les normes d'encadrement des thèses sont définies et appliquées	

2.3.4. L'École doctorale s'est dotée d'un dispositif de suivi des travaux de recherche des doctorants.

2.3.5. Les droits et les devoirs du directeur de thèse et du doctorant sont définis et publics

2.3.6. L'École doctorale s'est dotée d'une structure d'animation scientifique spécialisée et transversale

Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :

Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)

Référence 2.4. L'École doctorale prépare les doctorants à l'insertion professionnelle et organise le suivi des docteurs

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
2.4.1. L'École doctorale propose une offre de formations complémentaires diversifiées et créditées (séminaires, ateliers, conférences, enseignements etc.) à laquelle les doctorants ont recours pour développer, approfondir et diversifier leurs connaissances et leurs compétences	
2.4.2. L'École doctorale réalise des actions destinées à mettre les doctorants au contact des milieux professionnels	
2.4.3. L'École doctorale organise le suivi de l'insertion de ses docteurs	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :	
Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Champ d'évaluation 3 : Rayonnement et attractivité

Référence 3.1. L'École doctorale promeut la collaboration avec les communautés scientifiques nationales et internationales

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
3.1.1. L'École doctorale participe à des réseaux scientifiques et/ou nationaux et internationaux	
3.1.2. L'École doctorale organise des manifestations scientifiques nationales et internationales	
3.1.3. L'École doctorale participe à des programmes internationaux de formation (cotutelle de thèses, accueil de doctorants internationaux) et à des projets de recherche collaboratifs nationaux et internationaux	
3.1.4. Les membres de l'École doctorale sont accueillis dans des institutions d'enseignement supérieur et de recherche au niveau international	

3.1.5. Les membres de l'École doctorale sont invités à des manifestations scientifiques

3.1.6. Les membres de l'École doctorale ont reçu des prix et des distinctions

Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :

Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)

Référence 3.2. L'École doctorale développe des relations partenariales avec les milieux socio-économiques

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
3.2.1. L'École doctorale collabore avec des institutions non académiques publiques ou privées	
3.2.2. L'École doctorale produit des rapports d'études et d'expertises destinés à des décideurs publics ou privés	
3.2.3. L'École doctorale contribue à la diffusion de la culture scientifique et au débat public	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :	
Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Champ d'évaluation 4 : Ressources

Référence 4.1. L'École doctorale dispose de moyens matériels, d'un personnel administratif et technique et d'un personnel d'encadrement compétents et en nombre suffisant pour assurer efficacement son fonctionnement, sa gestion et l'encadrement des étudiants

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
4.1.1. Les locaux et leurs équipements sont adéquats et adaptés aux besoins de fonctionnement de l'École doctorale	
4.1.2. Le personnel administratif et technique est qualifié et suffisant	
4.1.3. Le personnel d'enseignement et de recherche chargé de l'encadrement doctoral est qualifié et suffisant.	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :	
Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 4.2. L'École doctorale dispose de ressources financières nécessaires pour la réalisation de ses missions

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
4.2.1. Le financement de l'École doctorale est durable, suffisant et prévisible	
4.2.2. Les sources de financement de l'École doctorale sont diversifiées	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) : Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 4.3. L'École doctorale s'appuie sur un ensemble de structures de recherche de qualité qui participent à la formation scientifique et technique des doctorants

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
4.3.1. Les structures de recherche sur lesquelles s'appuie l'École doctorale possèdent des compétences, des équipements et des outils pédagogiques adéquats	
4.3.2. Les structures de recherche sur lesquelles s'appuie l'École doctorale participent chacune au fonctionnement de l'École doctorale (participation aux instances de pilotage, comités de thèses, organisation des journées scientifiques, des séminaires des doctorants etc.), à l'encadrement et la formation des doctorants	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) : Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Champ d'évaluation 5 : Perspectives organisationnelles et scientifiques

Référence 5.1. L'École doctorale s'est fixée de nouveaux objectifs en termes de fonctionnement, d'encadrement et de formation des doctorants

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
5.1.1. L'École doctorale s'est fixée de nouveaux objectifs scientifiques en cohérence avec son périmètre scientifique (nouveaux programmes de doctorat, nouvelles structures de recherche)	

5.1.2. L'École doctorale projette de mettre en place une nouvelle organisation interne répondant aux enjeux de sa politique développement

5.1.3. L'École doctorale projette d'offrir aux doctorants de nouvelles formations complémentaires (séminaires, ateliers, conférences, enseignements etc.) répondant aux enjeux de sa politique développement

Référence 5.2. L'École doctorale a défini une stratégie pour atteindre ses nouveaux objectifs

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
<p>5.2.1. Les principaux partenariats, académiques et non académiques sont identifiés et organisés; ils répondent aux nouveaux objectifs de l'École doctorale</p>	
<p>5.2.2. L'École doctorale a défini une stratégie recherche de moyens (financements, équipements, ressources humaines) en cohérence avec ses nouveaux objectifs</p>	
<p>Appréciation globale de la référence (<i>Sous forme textuelle</i>) : Conclusion : (<i>Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite</i>)</p>	

3. Analyse critique

3.1. Points forts

3.2. Points faibles

4. Perspectives et recommandations

5. Conclusions générales

IV. FORMULATION DE LA DEMANDE D'ÉVALUATION EXTERNE

1. Saisine du Secrétaire générale du CAMES

La saisine du Secrétaire générale du CAMES pour l'évaluation d'une École doctorale est de la seule compétence du responsable de l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale concernée.

Pour une évaluation en vue de l'accréditation, seules les Ecoles doctorales ayant déjà produit des docteurs sont éligibles. Les responsables des institutions tutelles ne doivent donc soumettre au CAMES que les demandes concernant ces Ecoles doctorales.

Pour une évaluation formative ou diagnostique (l'objectif de cette évaluation est de fournir aux acteurs et décideurs l'École doctorale des instruments d'appréciation), toutes les Ecoles doctorales sont éligibles quel que soit leur niveau de développement. Les demandes d'évaluation peuvent être soumises au CAMES à tout moment par les responsables des institutions tutelles.

Un modèle de formulaire de demande d'évaluation est joint dans ce guide.

2. Contractualisation du projet d'évaluation

Entre le CAMES et l'institution d'enseignement supérieur assurant la tutelle administrative de l'École doctorale, un contrat est conclu sur la conduite du projet d'évaluation qui précise notamment des informations sur le déroulement de l'évaluation, les plannings des différentes phases de la procédure et les coûts à la charge de l'institution.

3. Constitution du dossier de demande d'évaluation externe

Le dossier de demande d'évaluation externe comprend quatre parties :

Partie 1 : Présentation du projet d'évaluation par l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale.

Cette partie comprend les éléments suivants :

- présentation de l'institution ou des institutions porteuse(s) de l'École doctorale ;
- présentation de l'importance, de la pertinence, de la spécificité, de la mission et des objectifs de l'École doctorale proposée à l'évaluation.

Partie 2 : Fiche signalétique de l'École doctorale

Intitulé de l'École doctorale	Adresse administrative de l'École doctorale

Évaluation sollicitée par une seule institution d'enseignement supérieur porteuse	
Nom et adresse de l'institution	Date d'approbation par l'instance compétente (Assemblée d'Université, Conseil d'Administration)

Évaluation sollicitée par plusieurs institutions d'enseignement supérieur porteuses (accréditation conjointe)	
Noms et adresses des institutions	Dates d'approbation par les instances compétentes (Assemblées d'Université, Conseils d'Administration)

Évaluation demandée par des institutions d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche	
Noms et adresses des institutions d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche	Dates d'approbation par les instances compétentes (Assemblées d'Université, Conseils d'Administration)

Offre de formation doctorale de l'École doctorale				
Intitulés des programmes de doctorat	Institutions de rattachement des programmes de doctorat	Dates d'approbation par les instances compétentes (Assemblées d'Université, Conseils d'Administration)	Références des textes réglementaires autorisant les programmes de doctorat	Noms, prénoms et grade des responsables des programmes de doctorat

Liste des structures de recherche qui participent à l'École doctorale		
Intitulé de la structure de recherche	Institution de rattachement de la structure de recherche	Nom, prénoms et grade du directeur de la structure de recherche

Composition du conseil scientifique et pédagogique			
Nom et prénoms	Grade	Catégorie de membres	Institution de rattachement

Partie 3 : Rapport d'auto-évaluation (*Se référer au format présenté plus haut*)

Partie 4 : Annexes

Les documents indiqués ci-dessous doivent être joints à la demande d'accréditation.

1. Document d'orientation stratégique de l'École doctorale
2. Règlement intérieur de l'École doctorale
3. Liste des formations d'appui spécialisées et transversales (enseignements, séminaires, ateliers, conférences etc.) prévues ou réalisées ainsi que les crédits affectés à chaque formation

4. Liste des équipements et locaux
5. Le descriptif du dispositif de suivi des travaux de recherche des doctorants
6. Le descriptif du dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs
7. La convention de coopération dans le cas d'une demande d'accréditation conjointe
8. La charte des thèses
9. Le code d'éthique et de déontologie comprenant des dispositions relatives à la lutte contre le plagiat et l'usage de faux
10. Liste des activités de partenariat réalisées
11. Liste des enseignants-chercheurs et chercheurs de rang A de l'École doctorale, établie conformément au tableau ci-dessous.

Nom et prénoms	Spécialité	Établissements d'affectation	Structures de recherche de rattachement	Enseignants-chercheurs (Grades CAMES)		Chercheurs		Nombre de thèses encadrées
				PT	MC	DR	MR	
Synthèse								
		Total établissements	Total structures de recherche	Total enseignants-chercheurs		Total chercheurs		Total thèses encadrées

12. Liste des publications des cinq dernières années des enseignants-chercheurs et chercheurs de rang A de l'École doctorale

Période de référence	Structures de recherche	Nom et prénoms	Références des publications
	UR 1		
	UR 2		
	UR 3		
	UR n		

13. Statistiques relatives aux thèses soutenues

Période de référence	Programmes de Doctorat	Nom et prénoms des docteurs	Sexe		Nationalité	Date de 1 ^{ère} inscription	Date soutenance	Durée préparation thèse	Directeur de thèse	Sujet de thèse	Source de financement de la thèse	Source de la bourse du docteur	Cotutelle (si oui préciser l'institution partenaire)
			M	F									
	PD1												
	PD2												
SYNTHÈSES													
Total période référence	Totale PD	Total docteurs	Total sexe		Total nationalité			Durée moyenne					

14. Statistiques générales relatives au déroulement des thèses

Période de référence	Programmes de doctorat	Nombre de doctorants	Nombre et taux des thèses soutenues dans les délais réglementaires	Nombre et taux des thèses soutenues hors délais réglementaires	Nombre et taux de doctorants en situation de dérogation	Nombre et taux d'abandon de thèse
	PD 1					
	PD 2					
SYNTHÈSE						
Total période référence	Total PD	Total doctorants	Total nombre et taux des thèses soutenues dans les délais réglementaires	Total nombre et taux des thèses soutenues hors délais réglementaires	Total nombre et taux de doctorants en situation de dérogation	Total nombre et taux d'abandon de thèse

15. Effectifs des doctorants

Programmes de doctorat	Année d'inscription	Sexe		Nationalité	
		M	F	Nationaux	Non nationaux
PD 1					
PD 2					

16. Liste des doctorants ayant bénéficié de mobilité régionale et/ou internationale

Programmes de doctorat	Nom et prénoms	Période de mobilité	Structure et pays d'accueil	Objet de la mobilité	Source de financement de la mobilité
PD1					
PD2					

17. Devenir professionnel des diplômés de l'École doctorale

Devenir professionnel	Situation inconnue				
	Demandeur d'emploi				
	Secteur privé				
	Administration				
	Enseignement secondaire ou primaire				
	Recherche				
	Enseignement supérieur				
Année de soutenance de la thèse					
Nom et prénoms					
Programmes de Doctorat	PD1		PD2		
Période de référence					

4. Envoi du dossier de demande d'évaluation au CAMES

Une fois le dossier de demande d'évaluation constitué, le responsable de l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale l'adresse au Secrétaire Général du CAMES.

Le CAMES se réserve le droit de demander certaines modifications au cas où le dossier ne serait pas conforme à certaines de ses exigences.

ANNEXE 2



GUIDE D'ÉVALUATION EXTERNE

—
A l'intention des évaluateurs
du CAMES



I. RAPPEL DES INDICATEURS DE REFERENCE D'UNE ÉCOLE DOCTORALE

1. Définition et principes

Une École doctorale est une fédération de structures de recherche (groupes, unités, équipes, laboratoires, centres, instituts etc.) autour des programmes de doctorat ou formations doctorales couvrant un ou plusieurs domaines scientifiques.

Toute École doctorale adhère aux principes de la pluridisciplinarité, s'appuie sur un ensemble assez large et coordonné de structures de recherche de qualité, offre aux doctorants des formations d'appui (enseignements, séminaires, ateliers, conférences, stages etc.), s'ouvre sur les milieux socio-économiques et sur les communautés scientifiques nationales et internationales.

2. Missions

Les Ecoles doctorales organisent la formation des docteurs et les préparent à leur insertion professionnelle. A ce titre, elles ont pour missions :

- d'apporter aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent;
- d'assurer la coordination entre les différentes composantes de la formation et de la recherche (structures de recherche, programmes de doctorat, activités pédagogiques etc.) ;
- de s'assurer de la qualité de l'encadrement des doctorants ;
- d'aider à l'insertion professionnelle des doctorants.
- de favoriser l'ouverture internationale des doctorants ;
- d'organiser la sélection et l'inscription des candidats à un programme de doctorat;
- d'organiser les soutenances de thèse.

3. Structures de gestion.

Une École doctorale est dirigée par un directeur assisté d'un conseil scientifique et pédagogique.

Le Directeur met en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l'École et préside le Conseil scientifique et pédagogique.

Le Conseil scientifique et pédagogique se prononce sur les questions concernant l'École doctorale, notamment :

- son organisation ;
- son fonctionnement pédagogique et scientifique ;
- le suivi des doctorants ;
- la sélection des candidats à une formation doctorale ;
- l'admission des structures de recherche et des programmes de formation doctorale ;
- la nomination du directeur de l'École doctorale ;
- l'adoption du Règlement intérieur.

Il est composé de représentants :

- des responsables des programmes de doctorat de l'École doctorale ;
- des responsables de structures de recherche de l'École doctorale ;
- des enseignants-chercheurs ou chercheurs (ayant le grade de Professeur, Directeur de recherche, Maître de Conférences ou Maîtres de recherche) de l'École doctorale ;
- d'enseignants-chercheurs ou chercheurs (ayant le grade de Maître-assistant, Chargé de recherche, Assistant ou Attachés) de l'École doctorale ;
- des étudiants de l'École doctorale ;
- du monde socio-économique.

4. Fonctionnement

L'École doctorale se dote d'un Règlement intérieur qui précise ses modalités de fonctionnement administratif, scientifique et pédagogique. Ce règlement doit être adopté par le Conseil scientifique et pédagogique.

II. L'ÉVALUATION EXTERNE

1. Principaux objectifs

L'évaluation externe conduite par le CAMES peut être, à la demande des institutions d'enseignement supérieur, formative (diagnostique) ou sommative (en vue de l'accréditation).

L'évaluation formative a pour objectif de fournir aux décideurs et aux acteurs d'une École doctorale des éléments d'appréciation. Elle sert également aux pouvoirs publics à prendre des décisions stratégiques concernant la politique nationale en matière d'organisation des Ecoles doctorales.

L'évaluation sommative a, quant à elle, pour principal objectif de fournir des informations et un avis argumenté au CAMES afin d'éclairer sa prise de décision concernant l'accréditation d'une École doctorale.

Une évaluation externe bien mise en œuvre fournit :

- à l'École doctorale, d'une part, des informations lui permettant de garantir la qualité de ses activités et d'autre part, des outils d'amélioration continue ;
- aux décideurs de l'École doctorale, des instruments d'appréciation ;
- au CAMES, des informations et un avis argumentés afin d'éclairer sa prise de décision concernant l'accréditation de l'École doctorale.

C'est la raison pour laquelle, le CAMES a choisi, pour l'évaluation externe, le principe d'évaluation par les pairs : une évaluation qualitative, indépendante, transparente, faisant appel à des comités *ad hoc*, pour chacune des Ecoles doctorales évaluées. Le travail d'évaluation des comités *ad hoc* s'appuie sur le REED-CAMES et consiste à analyser les faits observés et à produire la synthèse de leur analyse sous forme textuelle pour chaque critère d'évaluation.

2. Procédure d'évaluation externe

L'évaluation externe d'une École doctorale intervient après son auto-évaluation par l'institution d'enseignement supérieur assurant sa tutelle administrative. Elle est mise en œuvre par des experts désignés par le CAMES. Elle comporte les étapes suivantes:

- constitution du comité d'experts ;
- mise à disposition des documents ;
- organisation matérielle de la visite sur site ;
- visite sur site ;
- rédaction du rapport d'évaluation ;
- décision d'accréditation.

2. 1. Constitution du Comité d'experts

Le Comité d'experts est constitué par le CAMES en fonction des missions et des domaines scientifiques couverts par l'École doctorale. Il compte en règle générale trois (3) experts jouissant d'une compétence reconnue dans le champ scientifique dont se réclame l'École doctorale soumise à l'évaluation.

Le Président du Comité, désigné pour son expérience en matière de procédures d'évaluation, est chargé de la coordination des activités des experts et a la responsabilité de la rédaction du rapport d'évaluation externe.

2.2. Mise à disposition des documents

Les documents nécessaires à l'évaluation sont mis à la disposition des experts par le CAMES. Ces documents sont :

- le dossier de demande d'évaluation comprenant les éléments suivants : la présentation du projet d'évaluation par l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale, la fiche signalétique de l'École doctorale, le rapport d'auto-évaluation et les annexes ;
- le guide d'évaluation externe ;
- la liste avec les contacts des experts évaluateurs ;
- les contacts de l'École doctorale ;
- la lettre de mission des experts ;
- l'agenda de la visite sur site établi par le CAMES et communiqué aux tutelles ainsi qu'au directeur de l'École doctorale à évaluer.

Les experts étudient les dossiers d'évaluation préalablement à la visite et préparent leurs questions.

2.3. Organisation matérielle de la visite sur site

Le déroulement de la visite est discuté entre le Comité d'experts et le CAMES d'une part, et entre le Comité d'experts et le Directeur de l'École doctorale à évaluer d'autre part.

2.4. Visite sur site

La visite sur site débute par une concertation entre les experts pour fixer les détails de la visite et le rôle de chacun. Le Président du Comité d'experts assure le bon déroulement de la visite selon le planning prévu après consultation du responsable de l'École doctorale à évaluer.

Le planning de la visite comprend :

- des entretiens avec les autorités académiques, les membres du Comité ad hoc de pilotage de l'auto-évaluation, la direction de l'École doctorale, les enseignants-chercheurs et chercheurs, le personnel administratif et technique et les étudiants en doctorat.
- la visite des infrastructures et des structures de recherche ;
- l'étude de documents mis à la disposition par la direction de l'École doctorale.

A la fin de la visite des lieux et des entretiens sur place, les experts font un premier point oralement, au représentant de l'institution tutelle en présence de la Direction de l'École doctorale évaluée. L'objectif de cette présentation est de donner une première synthèse de leurs impressions (forces et faiblesses) et de leurs recommandations. Il s'agit d'un compte rendu préalable au rapport. Suite à la présentation orale, l'institution assurant la tutelle administrative et la direction de l'École doctorale évaluée ont la possibilité de discuter ce premier compte rendu et de fournir, au besoin, des éléments de correction des appréciations des experts.

Les éléments présentés lors du compte rendu oral constituent la base du rapport d'évaluation externe.

2.5. Rédaction du rapport d'évaluation

L'évaluation doit faire l'objet d'un rapport circonstancié rédigé conformément au format fourni dans ce guide. Il doit faire l'objet d'un consensus au sein du Comité d'experts. Si des avis minoritaires représentatifs d'autres opinions sont émis, le Président du Comité d'experts est chargé de les communiquer au CAMES de façon adéquate.

Le rapport doit être conçu dans l'objectif principal de fournir des recommandations claires et constructives à l'École doctorale évaluée et à sa tutelle. Il doit être construit sur des argumentaires clairs et reposer le plus possible sur des données objectives. Ses conclusions sur les différents standards évalués devront être circonstanciées et ouvrir le cas échéant des pistes d'amélioration.

La rédaction du rapport comprend les phases suivantes :

Rédaction du rapport provisoire. Le président du Comité d'experts organise, coordonne et finalise la rédaction du rapport provisoire d'évaluation.

Envoi du rapport provisoire à l'institution de rattachement de l'École doctorale évaluée. Une fois la rédaction du rapport provisoire achevée, le Président du Comité d'experts adresse, au plus tard deux semaines après la visite, le rapport provisoire au responsable de l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale évaluée pour observations.

Collecte et envoi des observations au président du Comité d'experts. Le responsable de l'institution assurant la tutelle administrative de l'École doctorale a une semaine pour faire des observations écrites sur le rapport provisoire et les faire parvenir au président du Comité d'experts. Il doit aussi recueillir les observations de l'École doctorale concernée.

Finalisation et envoi du rapport final au CAMES. Après réception des observations de l'institution tutelle, le rapport final est rédigé en tenant compte des éventuelles observations jugées pertinentes. Si l'évaluation réalisée s'inscrit dans le cadre d'une

demande d'accréditation, le rapport doit se terminer par une position sur l'accréditation ou non de l'École doctorale.

La version définitive du rapport d'évaluation et les observations de l'institution tutelle sont mises ensemble et transmises par le président du Comité d'experts CAMES au plus tard trois semaines après la visite sur site.

Le rapport d'évaluation est signé par le Président du Comité d'experts.

Si le rapport remis par les experts au CAMES ne correspond pas aux attentes de forme et de fond en la matière, le Secrétaire général du CAMES se réserve le droit d'exiger du Comité d'experts les améliorations qu'il juge indispensables.

Si l'évaluation réalisée s'inscrit dans le cadre d'une demande d'évaluation formative, le Secrétaire général du CAMES transmet le rapport final au responsable de l'institution tutelle de l'École doctorale.

3. Décision d'accréditation

Si l'évaluation réalisée s'inscrit dans le cadre d'une demande d'accréditation, le Secrétariat général du CAMES soumet le rapport final à une commission ad hoc qu'il met en place pour délibérer sur ce rapport.

Les résultats des délibérations de la commission ad hoc sont soumis au CCG et au Conseil des Ministres pour validation.

L'accréditation est accordée par le CAMES sur avis conforme du Conseil des Ministres.

Le CAMES, publie le rapport d'évaluation externe et l'avis du Conseil des Ministres quelle que soit la nature de cet avis.

III. FORMAT DU RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE

Le rapport d'auto-évaluation doit être rédigé conformément au format indiqué ci-dessous.

- 1. Introduction**
- 2. Présentation de l'École doctorale**
- 3. Appréciations globales (forme et fond) sur le rapport d'auto-évaluation**
- 4. Description de la visite sur site**
 - a) Organisation et déroulement de la visite
 - b) Appréciations de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)
- 5. Appréciations de l'École doctorale au regard du référentiel d'évaluation du CAMES**

Champ d'évaluation 1 : Organisation et fonctionnement

Référence 1.1. L'École doctorale est organisée de façon à pouvoir accomplir ses missions

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
1.1.1. Les missions et les objectifs de l'École doctorale sont clairement définis	
1.1.2. Le positionnement scientifique de l'École doctorale dans la carte nationale d'offre d'Écoles doctorales est clairement identifié.	
1.1.3. Les missions de l'École doctorale sont en cohérence avec celles de l'institution ou des institutions qui la porte(nt)	
1.1.4. Les organes de l'École doctorale sont désignés et fonctionnent conformément aux textes fixant leurs attributions	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :	
Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 1.2. L'École doctorale met en œuvre des procédures pour assurer une gouvernance efficace

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
1.2.1. Le processus de prise de décision au sein de l'École doctorale est décrit dans des documents largement diffusés	
1.2.2. Les procédures de gestion financière sont décrites dans des documents diffusés dans l'École doctorale	
1.2.3. La collecte, l'analyse et l'utilisation des informations pertinentes pour le pilotage efficace des activités de l'École doctorale sont garanties	
1.2.4. La communication interne et externe est assurée.	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) : Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Champ d'évaluation 2 : Vie scientifique et pédagogique

Référence 2.1. L'École doctorale offre des programmes de doctorat en adéquation avec ses missions, ses objectifs et les politiques nationale, régionale et internationale

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
2.1.1. Les programmes de doctorat sont en adéquation avec les missions, les objectifs et les domaines scientifiques de l'École doctorale.	
2.1.2. Les programmes de doctorat sont accrédités par une structure habilitée au niveau national	
2.1.3. Au moins 70% des programmes de doctorat sont accrédités par le CAMES	
2.1.4. L'offre de formation comprend des programmes de doctorat internationaux	
2.1.5. Les programmes de doctorat sont fonctionnels et durables.	
2.1.6. Les programmes de doctorat s'appuient sur des filières de master dispensées par l'institution ou les institutions porteuse(s) de l'École doctorale.	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) : Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 2.2. L'École doctorale met en œuvre une politique pour assurer la qualité et l'éthique de ses activités scientifiques et pédagogiques

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
<p>2.2.1. Les programmes de doctorat sont soumis au processus d'évaluation de l'assurance qualité</p>	
<p>2.2.2. Les principes d'éthique et de déontologie en matière de recherche sont promus au sein de l'École doctorale</p>	
<p>Appréciation globale de la référence (<i>Sous forme textuelle</i>) : Conclusion : (<i>Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite</i>)</p>	

Référence 2.3. L'École doctorale met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité de ses activités scientifiques et pédagogiques

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
<p>2.3.1. Le processus de recrutement des doctorants est explicite et accessible</p>	
<p>2.3.2. Les conditions requises pour les soutenances des thèses sont définies et accessibles</p>	
<p>2.3.3. Les règles et les normes d'encadrement des thèses sont définies et appliquées</p>	
<p>2.3.4. L'École doctorale s'est dotée d'un dispositif de suivi des travaux de recherche des doctorants.</p>	
<p>2.3.5. Les droits et les devoirs du directeur de thèse et du doctorant sont définis et publics</p>	
<p>2.3.6. L'École doctorale s'est dotée d'une structure d'animation scientifique spécialisée et transversale</p>	
<p>Appréciation globale de la référence (<i>Sous forme textuelle</i>) : Conclusion : (<i>Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite</i>)</p>	

Référence 2.4. L'École doctorale prépare les doctorants à l'insertion professionnelle et organise le suivi des docteurs

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
<p>2.4.1. L'École doctorale propose une offre de formations complémentaires diversifiées et créditées (séminaires, ateliers, conférences, enseignements etc.) à laquelle les doctorants ont recours pour développer, approfondir et diversifier leurs connaissances et leurs compétences</p>	

2.4.2. L'École doctorale réalise des actions destinées à mettre les doctorants au contact des milieux professionnels

2.4.3. L'École doctorale organise le suivi de l'insertion de ses docteurs

Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :

Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)

Champ d'évaluation 3 : Rayonnement et attractivité

Référence 3.1. L'École doctorale promeut la collaboration avec les communautés scientifiques nationales et internationales

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
3.1.1. L'École doctorale participe à des réseaux scientifiques et/ou nationaux et internationaux	
3.1.2. L'École doctorale organise des manifestations scientifiques nationales et internationales	
3.1.3. L'École doctorale participe à des programmes internationaux de formation (cotutelle de thèses, accueil de doctorants internationaux) et à des projets de recherche collaboratifs nationaux et internationaux	
3.1.4. Les membres de l'École doctorale sont accueillis dans des institutions d'enseignement supérieur et de recherche au niveau international	
3.1.5. Les membres de l'École doctorale sont invités à des manifestations scientifiques	
3.1.6. Les membres de l'École doctorale ont reçu des prix et des distinctions	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :	
Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 3.2. L'École doctorale développe des relations partenariales avec les milieux socio-économiques

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
3.2.1. L'École doctorale collabore avec des institutions non académiques publiques ou privées	
3.2.2. L'École doctorale produit des rapports d'études et d'expertises destinés à des décideurs publics ou privés	

3.2.3. L'École doctorale contribue à la diffusion de la culture scientifique et au débat public

Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :

Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)

Champ d'évaluation 4 : Ressources

Référence 4.1. L'École doctorale dispose de moyens matériels, d'un personnel administratif et technique et d'un personnel d'encadrement compétents et en nombre suffisant pour assurer efficacement son fonctionnement, sa gestion et l'encadrement des étudiants

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
4.1.1. Les locaux et leurs équipements sont adéquats et adaptés aux besoins de fonctionnement de l'École doctorale	
4.1.2. Le personnel administratif et technique est qualifié et suffisant	
4.1.3. Le personnel d'enseignement et de recherche chargé de l'encadrement doctoral est qualifié et suffisant.	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :	
Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 4.2. L'École doctorale dispose de ressources financières nécessaires pour la réalisation de ses missions

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
4.2.1. Le financement de l'École doctorale est durable, suffisant et prévisible	
4.2.2. Les sources de financement de l'École doctorale sont diversifiées	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) :	
Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Référence 4.3. L'École doctorale s'appuie sur un ensemble de structures de recherche de qualité qui participent à la formation scientifique et technique des doctorants

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
4.3.1. Les structures de recherche sur lesquelles s'appuie l'École doctorale possèdent des compétences, des équipements et des outils pédagogiques adéquats	
4.3.2. Les structures de recherche sur lesquelles s'appuie l'École doctorale participent chacune au fonctionnement de l'École doctorale (participation aux instances de pilotage, comités de thèses, organisation des journées scientifiques, des séminaires des doctorants etc.), à l'encadrement et la formation des doctorants	
Appréciation globale de la référence (Sous forme textuelle) : Conclusion : (Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite)	

Champ d'évaluation 5 : Perspectives organisationnelles et scientifiques

Référence 5.1. L'École doctorale s'est fixée de nouveaux objectifs en termes de fonctionnement, d'encadrement et de formation des doctorants

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
5.1.1. L'École doctorale s'est fixée de nouveaux objectifs scientifiques en cohérence avec son périmètre scientifique (nouveaux programmes de doctorat, nouvelles structures de recherche)	
5.1.2. L'École doctorale projette de mettre en place une nouvelle organisation interne répondant aux enjeux de sa politique développement	
5.1.3. L'École doctorale projette d'offrir aux doctorants de nouvelles formations complémentaires (séminaires, ateliers, conférences, enseignements etc.) répondant aux enjeux de sa politique développement	

Référence 5.2. L'École doctorale a défini une stratégie pour atteindre ses nouveaux objectifs

CRITÈRES	APPRÉCIATIONS
<p>5.2.1. Les principaux partenariats, académiques et non académiques sont identifiés et organisés; ils répondent aux nouveaux objectifs de l'École doctorale</p>	
<p>5.2.2. L'École doctorale a défini une stratégie recherche de moyens (financements, équipements, ressources humaines) en cohérence avec ses nouveaux objectifs</p>	
<p>Appréciation globale de la référence (<i>Sous forme textuelle</i>) : Conclusion : (<i>Indiquer si la Référence est satisfaite ou non satisfaite</i>)</p>	

6. Points forts de l'École doctorale

7. Points faibles de l'École doctorale

8. Appréciations générales de l'École doctorale

9. Recommandations pour l'École doctorale

10. Proposition d'avis :

a) **Accréditation recommandée**

b) **Accréditation non recommandée**





CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

01 BP 134 Ougadougou 01 Burkina Faso
Téléphone : (+226) 25368146 / Fax : 25368573
comes@lecomes.org